



Projet pédagogique particulier — modalités d'admission et de sélection 2026-2027

Collège Saint-Louis – Programme d'éducation intermédiaire (**PEI**)
École secondaire Des Sources - Programme d'éducation intermédiaire (**PEI**)
École secondaire Félix-Leclerc - Programme Excellence et Internationalisation
École secondaire Dorval-Jean XXIII - Programme d'éducation intermédiaire (**PEI**)

Version 1.1

26 août 2025

Secteur de l'organisation scolaire

Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys

Projets pédagogiques particuliers – référentiel

RÈGLES GÉNÉRALES

Lorsque l'adresse de résidence ne fait pas partie du secteur ou du territoire d'un projet pédagogique particulier, la demande d'admission remplace la demande de choix d'école et est traitée selon les modalités définies dans le présent document. Le parent n'a pas à faire d'autres démarches.

Les élèves de tous les niveaux qui souhaitent intégrer un projet pédagogique particulier doivent s'inscrire par la plateforme **Inscris-TOI**.

Les programmes doivent être priorisés selon l'ordre de préférence de l'élève. Cette priorisation est importante dans le processus de sélection.

Les critères d'admission et de sélection des programmes peuvent varier pour chaque cohorte.

L'envoi des réponses se fait en fonction de l'ordre des choix.

La période officielle des demandes d'admission au programme **PEI** et **Excellence** des quatre écoles secondaires aura lieu *du 8 au 22 septembre 2025*.

CHOIX DES PROJETS PÉDAGOGIQUES PARTICULIERS

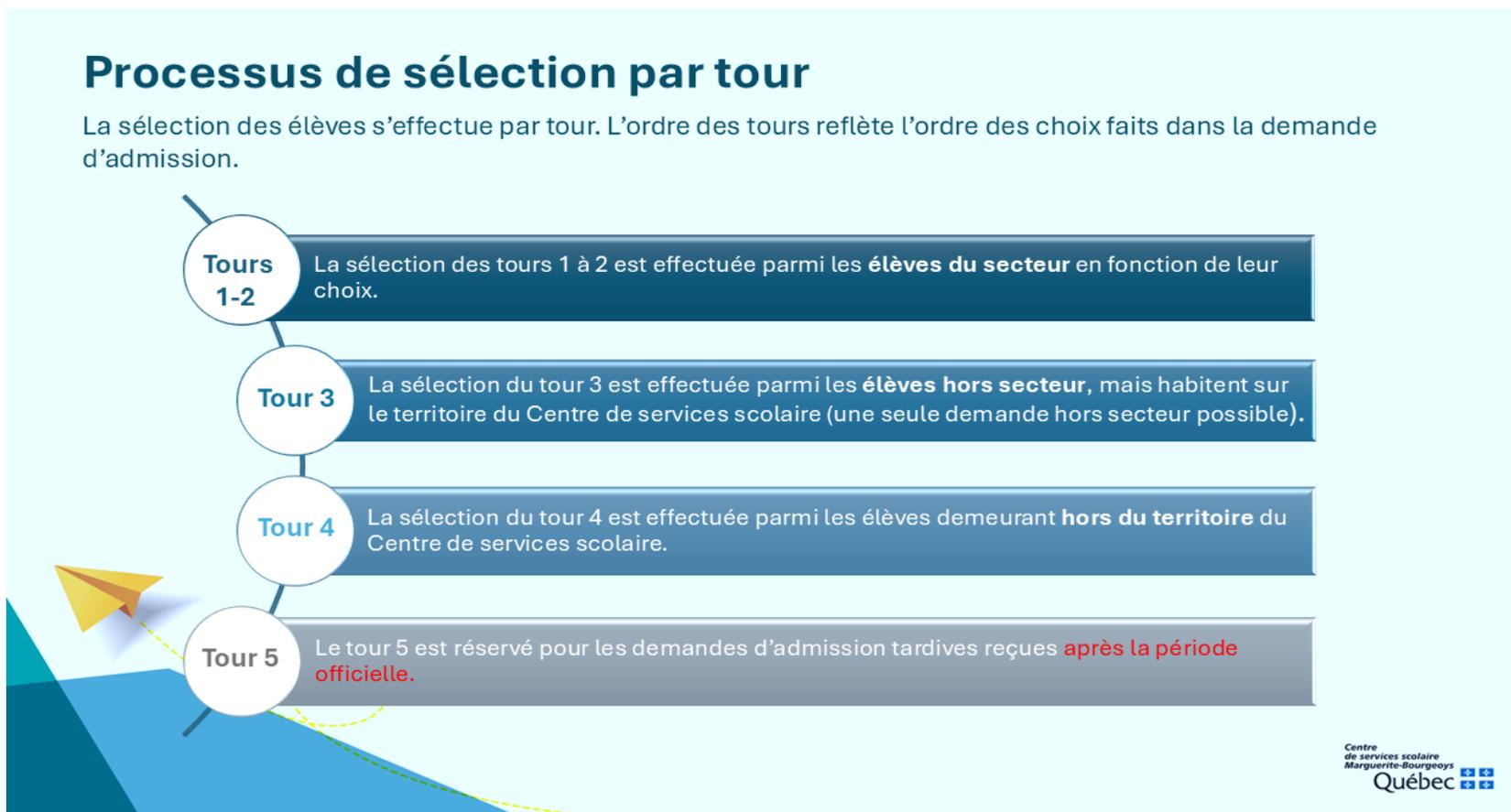
Le formulaire de demande d'admission permet d'effectuer jusqu'à **trois** choix de PPP par ordre de préférence afin de permettre à tous les élèves qui le souhaitent d'être admis.

Pendant la période officielle	
Option	Limite de choix
PPP secteur	Jusqu'à deux choix
PPP hors secteur	1 seul choix
PPP hors territoire	1 seul choix

Après la période officielle	
Option	Limite de choix
PPP secteur	1 seul choix
PPP hors secteur	1 seul choix
PPP hors territoire	1 seul choix

ORDRE DE SÉLECTION DES ÉLÈVES

Demandes d'admission aux différents projets pédagogiques particuliers reçues **pendant** la période officielle



Modification d'une demande d'admission **pendant** la période officielle

Il est possible de modifier votre demande d'admission **durant** la période d'ouverture officielle d'une période d'inscription. Par la suite, **aucune** modification ne sera permise.

Demandes d'admission aux différents projets pédagogiques particuliers reçues après la période officielle

Le tour 5 est réservé pour les **demandes d'admission tardives** reçues après la période officielle.

Fonctionnement du tour 5

- Lorsque l'élève répond aux critères d'admission, il est placé en rang à la suite des autres élèves selon la règle « premier arrivé, premier servi ».
- Le parent dispose **2 jours** pour **confirmer** ou **décliner** la place qui est offerte.
- Le parent qui ne répond pas dans les délais est réputé **décliner** la place et le processus s'arrête.
- Les élèves en liste d'attente intègrent un PPP jusqu'au **premier vendredi du mois de septembre** de chaque année. Après cette date, la liste devient caduque.

Nouveaux élèves après le premier vendredi du mois de septembre

Les nouveaux élèves déménageant après le **premier vendredi du mois de septembre** sur le territoire du Centre de services scolaire peuvent faire une demande d'admission à un PPP en cours d'année, à la condition qu'ils se soumettent au processus d'admission et de sélection pour être admis dans un PPP où des places sont disponibles.

Envoi des réponses

- **1er tour** : élève du secteur – 1er choix | *vendredi 17 octobre 2025*
- **2e tour** : élève du secteur – 2^e choix | *vendredi 31 octobre 2025*
- **3e tour** : élève hors secteur | *vendredi 7 novembre 2025*
- **4e tour** : élève hors territoire | *vendredi 14 novembre 2025*
- **5e tour** : au fur et à mesure qu'il y a des places disponibles après le tour 4

PRIORISATION DES CHOIX ET GESTION DE LA LISTE D'ATTENTE

⚠ **importante** : Le parent dispose **5 jours** pour **confirmer** ou **décliner** la place qui est offerte pour le tour 1 et de **2 jours** pour les tours 2 à 5. Le parent qui ne répond pas dans les délais est réputé décliner la place et le processus s'arrête.

Priorisation des choix

Comprendre le processus d'admission et de gestion de la liste d'attente est essentiel pour les parents et les élèves

Statut des élèves

- Un élève qui a été **admis** dans un tour n'est plus admissible aux tours suivants.
- Un élève **non admis** dans un tour peut être admis aux tours suivants.

Gestion de la liste d'attente

- Un élève **en liste d'attente** dans un tour peut-être admis aux tours suivants.
- Si une place se libère et est offerte, le parent a le choix de l'**accepter** ou de la **décliner**.
- Si cette place est **confirmée** par le parent, le processus s'arrête.
- Si le parent **décline** la place offerte mais avait déjà **confirmé** une place dans un tour suivant, il peut la conserver.

Délai de confirmation

- Le parent a **5 jours** pour **confirmer** ou **décliner** la place offerte au tour 1 et **2 jours** au tour 2 à 4.
- Le parent qui ne répond pas dans les délais est réputé **décliner** la place et le processus s'arrête.

Validité de la liste

- Les élèves **en liste d'attente** intègrent un PPP jusqu'au **premier vendredi du mois de septembre** de chaque année.
- Après cette date, la liste devient caduque.

La plateforme **Inscris-TOI** est utilisée uniquement pour déposer une demande d'admission. Une fois cette étape complétée et si votre enfant est admis, vous devrez effectuer l'inscription finale au moment opportun. Si l'ouverture du dossier n'a pas été faite dans un délai de **trois semaines** ou si un document demeure manquant au-delà de ce délai, la demande d'admission de l'élève sera rejetée et la place sera offerte à un autre candidat.

CLASSEMENT DES ÉLÈVES

Deux méthodes sont utilisées pour le classement des élèves qui répondent aux conditions d'admission et de sélection :

Classement en rang

Par ordre décroissant des résultats. Ce rang détermine l'ordre d'attribution des places disponibles. À résultat égal, un tirage au sort électronique est effectué parmi ces élèves.

Tirage au sort électronique

Ce rang détermine l'ordre d'attribution des places disponibles.

ADMISSIBILITÉ AU SECONDAIRE

Les règles sont définies dans le document suivant émis par le Service des ressources éducatives :

[TABLEAU DES ADMISSIBILITÉS EXCEPTIONNELLES AU PRÉSCOLAIRE, AU PRIMAIRE ET AU SECONDAIRE](#)

DÉPÔT DU BULLETIN OU DOCUMENT « PORTRAIT DE L'ÉLÈVE »

Cette étape concerne les demandes d'admission nécessitant des résultats scolaires.

Le bulletin scolaire ou le document « portrait de l'élève » de l'année mentionnée dans les critères est pris en considération pour l'analyse de la demande.

Le mot « **résultat** » pour le bulletin sous-entend le **sommaire disciplinaire** quand il est disponible.

Modalités de dépôt

Type d'élève	Obligation de dépôt	Mode de transmission	Documents requis
Élève fréquentant une école du CSS de Marguerite-Bourgeoys	✗ Non requis	—	Aucun
Élève provenant d'un autre établissement	✓ Requis	Via la plateforme Inscris-TOI	<ul style="list-style-type: none">• Certificat de naissance• Deux preuves de résidence• Bulletins de 4^e et 5^e année du primaire

⚠ Important : Seulement les élèves qui **ne fréquentaient pas** une école du Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys à l'année mentionnée dans les critères doivent le faire parvenir via la plateforme.

Écoles secondaires aux fins d'un projet particulier

École	PPP	Secteur	1er secondaire		Pour la 2e à la 5e secondaire			
			Critères d'admission	Critères et processus de sélection	Critères d'admission	Critères et processus de sélection	Nombre de groupes par niveau	
Collège Saint-Louis	PEI Article 240 LIP	Toutes les écoles du CSSMB	Bulletins de la 4e et de la 5e année primaire	<p>1.1. Première étape de sélection Dans un premier temps, la sélection des élèves s'appuiera à partir des résultats du bulletin. Chaque élève se verra attribuer une note sur 100% à partir de la pondération suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 28% français 4e année; • 12% mathématique 4e année; • 40% français 5e année; • 20% mathématique 5e année. <p>Candidature sans bulletin quantitatif Les dossiers des élèves n'ayant pas de bulletin quantitatif du système scolaire québécois francophone seront évalués à la pièce. Une rencontre et des tests supplémentaires pourraient être requis.</p> <p>1.2. Deuxième étape de sélection Dans un deuxième temps, les 400 élèves ayant obtenu les meilleurs dossiers scolaires se verront convoqués, pour prendre part à trois activités de sélection en petits groupes.</p> <p>1.3. Sélection finale Le nombre d'élèves admis sera déterminé en fonction du nombre de places disponibles. Les élèves ayant obtenu les meilleurs résultats sur 100 points lors des activités de sélection seront acceptés au Collège pour l'année scolaire visée par les présents critères. À résultats équivalents, un tirage au sort sera effectué en privilégiant la fratrie d'un élève fréquentant le Collège l'année précédente et qui se réinscrit au Collège.</p>	<p>ÉLÈVES DE LA 2E À LA 5E SECONDAIRE (première inscription) 2.1 Tout nouvel élève qui souhaite s'inscrire en cours de parcours secondaire doit répondre aux exigences suivantes :</p> <p>a) Présenter un dossier scolaire des deux années précédentes dans les délais prescrits (bulletin final de l'année précédente et le dernier en date de l'année en cours au moment de la présentation du dossier) dont les résultats sont supérieurs à la moyenne de son groupe dans toutes les matières. Les dossiers des élèves n'ayant pas deux bulletins quantitatifs du système scolaire québécois francophone seront évalués à la pièce. Une rencontre et des tests supplémentaires pourraient être requis ;</p> <p>b) Déposer une lettre de motivation et s'engager à adhérer aux principes rattachés au projet éducatif de l'école;</p> <p>c) Pour une demande en 4e secondaire, l'élève doit accepter de suivre des cours de mise à niveau en espagnol et les réussir ou avoir des acquis équivalents à la 3e année du secondaire en espagnol ;</p> <p>d) Pour une demande en 5e secondaire, l'élève doit accepter de suivre des cours de mise à niveau en espagnol et les réussir ou avoir des acquis équivalents à la 4e année du secondaire en espagnol.</p>	<p>2.2 Lorsqu'il y a plus de demandes d'inscription que de places disponibles, et à la suite de l'analyse des dossiers, une entrevue de sélection aura lieu et, à résultats équivalents, la priorité sera accordée à l'élève qui a une fratrie qui est déjà inscrite pour l'année scolaire visée par la demande.</p> <p>2.3 L'admission est conditionnelle à la réussite de l'année scolaire qui précède l'entrée au Collège.</p> <p>Détails dans section Politiques d'admission et d'inscriptions, critères d'inscription pour les élèves à vocation particulière (2026-2027) https://www.cssmb.gouv.qc.ca/politiques/</p>	7	
Des Sources	PEI	Dollard-des-Ormeaux Jacques-Bizard Jonathan-Wilson Saint-Luc (Partiel) Du Bois-de-Liesse (partiel)	Bulletins de la 4e et de la 5e année du primaire Avoir 80% et plus en français et mathématiques	Classement en rang selon les résultats scolaires en utilisant la pondération suivante : Français 4e année : 28% Mathématique 4e année : 12% Français 5e année : 40% Mathématique 5e année : 20%	Bulletins de deux dernières années scolaires 2e bulletin de l'année en cours Remise d'une lettre de motivation	*Seuls les élèves provenant d'un programme PEI seront admissibles en 4e ou 5e secondaire. **La poursuite d'un cours d'appoint en espagnol pourrait être exigée avant le début de l'année scolaire selon la recommandation de l'enseignante d'espagnol à partir de sec 3.	Classement en rang selon les résultats scolaires	2
Dorval-Jean-XXIII	PEI	Gentilly Marguerite-Bourgeois (partiel) Du Bois-de-Liesse (partiel) Pointe-Claire (partiel) Saint-Louis (partiel)	Bulletins de la 4e et de la 5e année du primaire: Avoir 75% et plus en français et mathématiques	Classement en rang selon les résultats scolaires en utilisant la pondération suivante : Français 4e année : 28% Mathématique 4e année : 12% Français 5e année : 40% Mathématique 5e année : 20%	Bulletins de l'année précédente et de l'année en cours: 75% minimum en mathématique et français	Classement en rang selon les résultats scolaires	2 à 4	
Félix-Lecterc	Programme d'excellence et internationalisation	Émile-Nelligan Marguerite-Bourgeois (partiel) Beaconsfield Pointe-Claire (partiel) Saint-Louis (partiel) Saint-Gérard Saint-Luc Saint-Rémi	Bulletins de la 4e et de la 5e année du primaire: Avoir 75% et plus en français et mathématiques	Classement en rang selon les résultats scolaires en utilisant la pondération suivante : Français 4e année : 28% Mathématique 4e année : 12% Français 5e année : 40% Mathématique 5e année : 20%	Être en réussite Un seuil minimal de 75% en mathématiques et français Remise d'une lettre d'intérêt	Classement en rang selon les résultats scolaires	2	